



Commune de
Mignovillard
Pett-Villard - Froidefontaine - Essavilly

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 octobre 2014

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie, GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Secrétaire de séance : Carmen VALLET

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre

Le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école

Avant d'exposer le projet de réaménagement de la place, le Maire informe que le Conseil général du Jura a indiqué par courrier qu'il ne pourra pas prendre à sa charge le coût de la réfection de l'enrobé de la route départementale, si la Commune souhaitait réaliser ces travaux. Ce paramètre sera pris en compte par le conseil municipal au moment de la validation du projet définitif de réaménagement.

En parallèle, une étude d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) est en cours en lien avec le SIDEC, de même qu'un travail sur l'éclairage public de la place.

Une nouvelle version du plan de réaménagement, incluant désormais les cours à l'arrière de l'école, réalisée par le bureau d'études BEJ, est présentée par le maire et soumis à la discussion du conseil municipal pour de nouvelles améliorations.

Le conseil municipal décide d'engager une concertation sur ce projet, qui sera présenté le 14 octobre à l'équipe enseignante et aux représentants des parents d'élèves, puis au cours d'une réunion publique à destination des riverains et de la population, le vendredi 14 novembre 2014 à 20h15 à la salle des fêtes.

3. Tourisme : Espace ludique de la Bourre

L'Espace nordique jurassien (ENJ) souhaite renforcer l'attractivité des sites de ski nordique, notamment pour les familles, en y installant des espaces ludiques pour les enfants. Le site de la Bourre a été retenu. Bien que les informations ne soient parvenues que très tardivement, la

Commune de Mignovillard a souhaité s'engager dans l'achat du matériel pour cet espace ludique, à partir d'une sélection de fournitures établie par l'ENJ, qui se charge de grouper les commandes pour le massif.

Il est précisé que les achats bénéficient d'une prise en charge par l'ENJ à hauteur de 70 % du coût, dans la limite de 6 000 € de matériel. Le reste à charge de 30 % est dû par la Commune. L'ENJ s'engage également à fournir de la signalétique à hauteur de 2 000 € environ.

M. le Maire rend compte au conseil municipal de la commande qui a dû être passée avant fin septembre et qui avait fait l'objet d'une information électronique pour validation à chaque élu. Ainsi, ont été commandés : 2 carabines laser, 3 modules pour l'initiation au ski, 20 piquets « moustache », un mur « boules de neige », des éléments d'agrément, du matériel de protection et de balisage. Le coût de l'investissement est de 5 613,80 € HT, soit un reste à charge pour la Commune de 1 684,14 €.

Pour permettre l'aménagement de cet espace ludique, le conseiller municipal délégué en charge de la forêt propose de couper quelques bois non soumis : 26 m³ environ d'épicéas et 15 stères de feuillus. Le conseil municipal donne son accord pour exploiter les bois qui seront proposés à la vente aux meilleures conditions. Une délibération sera prise ultérieurement en ce sens.

Enfin, pour information, l'ATD (association tourisme et développement) souhaite soutenir la Commune dans ses investissements sur le site de Bourre et étudier les modalités financières de ce soutien pour la réalisation de travaux d'énergie ou d'alimentation en eau.

4. Patrimoine : location du studio n°32

M. le Maire propose d'attribuer le studio à l'unique candidate, Mme Justine FAYARD. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et fixe le loyer mensuel à 171 € + 23 € de provision sur charges, avec une caution de 171 € et une caution solidaire. Le contrat débute le 6 octobre 2014.

5. Personnel : astreinte hivernale des employés communaux

Le Maire propose de renouveler les indemnités d'astreintes pour travaux supplémentaires et de déneigement pour la période hivernale 2014-2015, pendant 18 semaines au total, soit 9 semaines en alternance par agent. L'indemnité d'astreinte est fixée au tarif communiqué par le centre de gestion de la fonction publique du Jura.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette astreinte et de l'indemnité afférente et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires. La période d'astreinte commencera le vendredi 14 novembre 2014 et se terminera le vendredi 13 mars 2015.

6. Tarifs communaux 2015

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2015.

Une demande d'utilisation de la salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes (salle du 3^{ème} âge) a été faite par Mme Carmen VALLET, tous les mardis après-midi pour des cours de

couture. M. le Maire propose de fixer un forfait annuel de location pour Mme VALLET de 150 €. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Mme Carmen VALLET s'est retirée au moment de la discussion la concernant et n'a pas participé au vote.

7. Création d'une commission MAPA (marchés à procédure adaptée)

En raison des seuils actuels des marchés publics conduisant la commission d'appels d'offres à avoir peu d'occasion de se réunir, M. le Maire propose de créer une commission MAPA pour examiner les marchés à procédure adaptée (de 207 000 € à 5 000 000 €). Sont élus à cette commission :

- Florent SERRETTE
- Claude PAGET
- Michaël FUMEY
- Gérard MUGNIOT

8. Projet de création d'une épicerie sociale

La première adjointe au maire, vice-présidente du CCAS, fait part d'une proposition de la Banque alimentaire du Jura. Cette association a constaté un véritable besoin sur le plateau de Nozeroy et propose de mettre en place une épicerie sociale afin d'aider les personnes en difficultés pour l'alimentation de première nécessité.

Il est précisé que la Banque alimentaire fournit les denrées, selon arrivage de l'Union européenne et de sa collecte annuelle, sur la base d'un tarif unique de 0,19 €/kg aux épiceries sociales qui sont chargées d'établir une permanence hebdomadaire dans des locaux gracieusement mis à disposition par la Commune. Il est rappelé que ne peuvent accéder à l'épicerie sociale que les bénéficiaires en grande difficulté, adressés par les assistantes sociales ou les centres communaux d'action sociale (CCAS)

Par souci de simplification administrative et afin de ne pas créer une nouvelle structure, il sera proposé à l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales », déjà gestionnaire du centre périscolaire et de la ludothèque, de chapeauter l'épicerie sociale. M. le Maire propose de mettre à disposition un petit local libre à la salle des fêtes, côté rue de l'Industrie, et précédemment occupé par le centre périscolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de lancer la mise en œuvre de ce projet, en concertation avec l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales » et la Banque alimentaire du Jura. Une subvention à la Banque alimentaire, permettant d'accéder aux tarifs particuliers pour les colis alimentaires, sera étudiée en début d'année prochaine dans le cadre de la préparation pour le budget primitif 2015.

9. Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

Convention pour la gestion et l'entretien de la salle des sports

Suite au transfert de compétence pour les équipements sportifs de Mignovillard à la Communauté de communes depuis le 1^{er} février 2010, il a été convenu avec la CCPN que les

employés du service technique communal continuent à entretenir les bâtiments et les espaces verts. Par ailleurs, le bail emphytéotique conclu avec M. Patrick BOURGEOIS pour la location des terrains sur lesquels ont été construits les équipements sportifs, est de droit transféré au bénéfice de la CCPN depuis le 1^{er} février 2010.

Afin de clarifier la mise à disposition de personnel et les conditions de gestion et d'entretien de la salle des sports, du boulodrome et des terrains de foot, la Commune de Mignovillard a établi un projet de convention avec la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy. M. le Maire présente le contenu de cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et donne tout pouvoir au Maire pour la signer.

Retrait de la compétence « terrains synthétiques »

M. le Maire propose au conseil municipal de formuler auprès de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, une demande de retrait de compétence concernant les terrains de sports et de loisirs situés rue du Martinet (terrain de foot stabilisé et terrain de tennis). En effet, il apparaît que ces équipements sont davantage des terrains destinés à la pratique des loisirs plutôt que du sport en équipe. De même, la Commune pourrait utilement les réhabiliter et développer le secteur avec des tables, bancs, terrains de pétanque... à destination des jeunes et des habitants.

Le conseil municipal accepte la demande et charge M. le Maire de contacter la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy.

Appel d'offres commun pour une étude sur un établissement pour personnes âgées.

Un point est établi sur l'avancement de ce dossier. L'adjointe au maire en charge des affaires sociales et des personnes âgées informe les nouveaux élus des arguments et des idées évoquées lors du précédent mandat.

Il est proposé d'établir une étude conjointe avec la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy portant sur 2 volets liés :

- Les besoins et attentes des habitants pour « bien vieillir » sur le plateau de Nozeroy
- Un projet d'hébergement pour personnes âgées non dépendantes à Mignovillard

Le premier volet sera pris en charge financièrement par la CCPN et le second par la Commune de Mignovillard. Une ligne budgétaire à hauteur de 15 000 € avait d'ores et déjà été inscrite dans le budget primitif 2014 de la Commune.

Le Conseil municipal accepte la proposition et décide de lancer cette étude nécessaire à la réalisation du projet.

Informations diverses

Fermeture de la Trésorerie de Nozeroy-Censeau au 1^{er} janvier 2015 : cette information a été communiquée par le directeur des Finances publiques du Jura aux élus. Des négociations sont en cours, une motion se propose prochainement. Le conseil municipal regrette vivement cette annonce.

Coopérations territoriales : des discussions sont en cours pour la couverture de la CCPN par un périmètre de schéma de cohérence territoriale, soit dans le Jura avec 4 autres intercommunalités (Poligny, Arbois, Salins, Champagnole), soit dans le Haut-Doubs (Pontarlier, Montbenoît, Mont d'Or Deux lacs, Frasne, Levier). Une décision sera prise en fin d'année.

Assainissement : réunion d'information pour les élus le mardi 7 octobre à 20h à Censeau.

10. Informations et questions diverses

Droit de préemption urbain : M. Didier ROUGET vend une maison sur la parcelle cadastrée ZI 173 à M. Laurent LAMBERT. Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Motion de soutien de l'AMF concernant la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Il est prévu par l'Etat une baisse de 11 à 12 milliards d'euros de la DGF jusqu'en 2017, soit – 28 milliards d'euros en cumulé. Cette mesure se traduirait par une diminution de l'ordre de 30 % de la DGF des communes, soit une perte à terme estimée à 24 000 € par an pour la Commune de Mignovillard. M. le Maire propose de prendre une délibération en ce sens pour soutenir l'AMF (association des maires de France) dans ces démarches. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la motion de l'AMF.

Cérémonie

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h au monument aux morts en présence des anciens combattants et sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

Visite de la source de la Papeterie

Le conseil municipal visitera les installations de la source de la Papeterie et du syndicat intercommunal des eaux du Centre Est du Jura le samedi 18 octobre à 9h30. Départ depuis la mairie à 9h pour le co-voiturage.

Visite de la « Maison Bourgeois »

Une visite du bâtiment communal « Maison Bourgeois » situé à côté de la mairie, aura lieu le samedi 11 octobre à 9h pour les élus intéressés.

Prochaines séances du conseil municipal

3 novembre 2014, le 17 novembre 2014 et le 1^{er} décembre 2014.

Comice agricole

M. le Maire fait part de la demande du comité d'organisation du comice du canton de Nozeroy pour savoir si Mignovillard souhaite organiser l'édition 2015. Des contacts sont en cours avec les agriculteurs de la commune et les habitants de Petit-Villard qui souhaiteraient se porter candidat. Une décision sera prise lors de la prochaine séance, à la lumière de ces consultations. Le conseil municipal exprime néanmoins son souhait d'être prévenu plus en amont de la prise de décision et souhaite que, à l'avenir, la durée des rotations soit plus importante afin que le comice ne soit pas organisé tous les 4 ans à Mignovillard.

Congrès des Maires

Les élus intéressés sont invités à s'inscrire rapidement en Mairie.

Bulletin municipal

Les responsables de commissions municipales et les présidents d'associations doivent rendre leurs articles pour le début du mois de novembre.

La séance est levée à 23h.

Le Conseil municipal,

Le Maire,

Florent SERRETTE